

## **Procès verbal**

Le jeudi 03 septembre 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Romain PAQUIS.

Secrétaire de la séance : Sylvie CHARLANNE

Présents : Romain PAQUIS, Jacky ROUSSEAU, Fortuna HENAULT, Claude TIRAT , Evelyne FORTINA, Bernard NOAILLES, Julie PERISSINOTTO, David PREHAM, Elodie CHEVRY, Eric JEANSON , Sylvie CHARLANNE

Représentés :

Absents et excusés :

### **Ordre du jour :**

- Déchets verts
- Balade nature éducative
- Réfectoire des agents techniques
- Limitation location courte durée
- Protection sociale complémentaire santé
- DM pour écriture recette de la Com Com pour le cheminement
- sac de tri
- Panneaux Machelignots
- Éclairage foyer et VMC
- VMC salle du conseil
- Barrières accès château d'eau
- Compte-rendu Affouage
- Délibération remboursement boîte à clés et tableau

PS : Si vous avez des questions diverses à aborder merci de nous informer, par retour, par mail

### **Délibérations du conseil :**

#### **Délibération délégué commission électorale annule et remplace la délibération n°46\_2026 (N°DEL\_065\_2026)**

Le maire fait part à l'assemblée la nécessité de nommer un délégué et un suppléant "liste électorale"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de nommer Monsieur CHARLANNE Jérôme délégué de la liste électorale et 2 suppléantes Madames DREYER Alexandra et CUNIN Claire.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Délibération: adoptée

#### **Délibération remboursement (N°DEL\_063\_2026)**

La commune ayant besoin d'un tableau pour la mairie et une boîte à clés.

Après avoir regardé les prix en magasin, le maire propose d'acheter lui-même une boîte à clés et un tableau moins chers sur un site internet. La commune propose de le rembourser.

Le tableau acheté coûte 105.19 € TTC et la boîte à clés 48.86€ TTC ce qui fait un total de 154.05 € TTC factures à l'appui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'accepter de rembourser le Maire de la somme de 154.05 € .

Délibération: adoptée

#### **Délibération afin de limiter les meublés de tourisme (N°DEL\_064\_2026)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la forte tension immobilière constatée sur la commune.( environ 70% de résidences secondaires).

Cette tension résulte d'une prolifération récente des meublés de tourisme en location de courte durée (type airbnb).

Cette situation engendre un manque de logements annuels pour les employés locaux, et également des nuisances du tourisme de masse pour les résidents du village.

Le Maire propose d'entamer des procédures de modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à réguler ce phénomène.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der afin qu'elle initie les travaux de modification du PLU permettant à la commune de réguler la construction de bâtiments à destination de meublés de tourisme.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération: adoptée

#### **Délibération aménagement salle de repos service technique (N°DEL\_062\_2026)**

Le Maire propose de transformer le local technique attenant à la salle du conseil en salle de repos pour les agents communaux.

Cette salle aura pour fonction de permettre aux agents de se restaurer lors de la pose méridienne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'accepter de transformer le local en salle de repos.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération: adoptée

#### **Délibération Droit de Préemption (N°DEL\_066\_2026)**

Vu le Code de l'urbanisme (articles L. 211-1 et suivants) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 15 avril 2026, concernant la parcelle cadastrée section ZB n°133, située 2 chemin de la Galoche à Giffaumont-Champaubert, d'une surface de 13a 82ca m², au prix de 45 460 € ;

Considérant que l'acquisition de ce terrain est nécessaire pour réaliser des logements à location longue ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'exercer le droit de préemption sur ladite parcelle, aux prix et conditions de la DIA, soit pour 45 460 €.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.
- DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

Délibération: adoptée

### Questions diverses:

Les délibérations concernant la protection sociale complémentaire de santé et la DM concernant la recette de la communauté de commune pour le cheminement seront délibérées le mois prochain en attendant plus de précisions.

Concernant les déchets verts, la mairie a demandé à la déchetterie de Montier en Der pour un partenariat et une demande au symsem pour faire une convention pour une benne, toutes 2 sont en attente de réponses.

Une balade nature éducative sera proposée au mois de mai pour les familles pour écouter et voir les oiseaux, les fleurs dans la forêt.

Un tableau a été établi pour dénombrer les rouleaux de sacs jaunes pris par les habitants.( 2 rouleaux par semestre)

Une VMC sera installée à la salle du conseil pour évacuer les mauvaises odeurs et une au foyer pour régler la problématique du sol glissant.

Une proposition de barrière pour accéder au château d'eau sera étudié pour éviter les stationnements des campings cars, toiles de tentes et déchets après entretien avec l'association foncière et le SDIS.

Les affouages ont donné environ 200 stères de bois cette année.

Concernant le chêne qui menace de tomber sur le terrain de foot, le devis a été signé.

Romain PAQUIS  
Président de séance

Sylvie CHARLANNE  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sylvie Charlanne, is written over the text 'Secrétaire de séance'.